MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260611-048_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUIN 2026
N° 06/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le cinq juin deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votants : 18

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Olivier LE LANN, Anne MASON, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Julien GALÉA, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Absente excusée : Mme Rachel MAISEL qui a donné procuration à M. Serge PELLEAU.

Le conseil municipal a désigné, M. Bruno LE MEE, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h 55.

N° 048-2026 – Objet : Bail du salon de coiffure « Le salon de Flo ».

M. Jean-Luc RANNOU, à l'annonce de ce point, a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.

La commune de Le Drennec, par acte sous seing privé en date du 29 décembre 2006, avait donné à bail commercial à la société DL Coiffure un local à usage commercial d'une surface de 76 m² au 1 rue de Brest à Le Drennec.

Ce bail avait été consenti pour une durée de 9 années et s'était poursuivi jusqu'alors par tacite prolongation.

La société « DL Coiffure » a cédé le fonds de commerce par acte le 26 mai 2026 à la société « Le salon de Flo ».

Le bail commercial est proposé pour une durée de 3-6-9 renouvelable selon les dispositions légales avec une destination des locaux à un usage exclusif pour l'activité de salon de coiffure (prestations de coiffure, vente de produits capillaires).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260611-048_2026-DE

La société « Le salon de Flo » sera tenue de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et multirisque locative couvrant les risques locatifs et dommages aux biens.
Il sera demandé un dépôt de garantie de 1 360 €.

Il est proposé au conseil municipal :
- d'approuver le bail commercial de 3-6-9 portant sur le local sis 1 rue de Brest à Le Drennec à la société « Le salon de Flo »,
- de fixer le loyer mensuel à **680 € H.T** révisable payable d'avance mensuellement.
- de donner pouvoir au maire pour signer le bail et accomplir toutes formalités administratives et comptables nécessaires.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 11 juin 2026.
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).